

LA LETTRE D'INFOS N°04

aux sections CGT Finances Publiques • Montreuil le 11/05/2018



Syndicat national CGT Finances Publiques - Case 450 ou 451 ■ 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

<http://www.financespubliques.cgt.fr/>

➔ À LA UNE

- Communiqué de la CGT Finances Publiques après la journée du 3 mai.
- Info Lutte spécial 3 mai DGFIP morte
- Avec la suppression de l'« Exit Tax », Macron crée un appel d'air pour l'évasion fiscale !
- Restitution nationale du forum de l'action publique : la CGT ne participe pas à une opération de communication !
- Infolutes du 30 avril 2018 : grèves partout
- Le paquebot tangué imposons un autre cap !
- Le 3 MAI journée DGFIP morte !

📅 En direct des CAP Nationales

- **Calendrier modifié** des réunions des CAP et CCP pour le 1er semestre 2018
- Déclaration CAPN Agents techniques Tableau Avancement du 9 avril 2018
- CAP Nationale de Tableaux d'Avancement aux grades d'AAP 1ère classe
- Modifications des dates du mouvement de mutations Inspecteur
- Mouvement général de mutation CAP Nationale C du 17 au 20 avril 2018 - déclaration liminaire des élus CGT

📄 Comptes-rendu

- Communiqués de soutiens aux cheminots en lutte
- Le Gouvernement et sa majorité présidentielle n'ont rien compris à la colère des retraité-e-s

📺 Médias

- Grève à la DRFIP Nord le 30 avril : pas de pont pour la mobilisation !
- Isère - rassemblement du 26 avril devant la direction
- Les agents des impôts mobilisés à Nantes - article Ouest France du 24 avril 2018

📄 En direct des sections

- Action dans les Pyrénées Orientales
- Journée morte à la DGFIP - le 3 mai dans l'Aube
- Journée morte à la DGFIP - le 3 mai à Belfort
- Journée morte à la DGFIP - le 3 mai dans le Tarn

📄 Écoles/formation/concours

- Message à l'intention des lauréats du concours commun de catégorie C
- Guides des 1^{ères} affectations stagiaires A et

📅 Agenda

- GT Organisation des missions de relation clientèle exercées pour la caisse des dépôts (report du 11 avril) reporté au 10 juillet
- GT réorganisation du réseau informatique (+présentation application 3E)
- Réunion technique sur les élections 2 (report du 3 mai)
- GT Égalité professionnelle et diversité Reporté - date à déterminer
- Conseil National de l'UFSE-CGT
- Lettre au Directeur général sur le devenir du cadastre.

Cher.e Camarade,

Cette lettre d'infos se situe à une période charnière de l'action et de la lutte que nous menons aujourd'hui. Depuis le 22 mars à la DGFIP, les actions se sont multipliées sous toutes les formes: blocages, grèves, manifestations, rencontre avec les usagers, etc... avec en point de cristallisation nationale la journée du 3 mai.

Pour le moment, le gouvernement a évolué sur son calendrier (rappelons que CAP 2022 devait être dévoilé fin mars), mais il ressort de la rencontre avec le ministre que les grands thèmes des réformes aujourd'hui sont bel et bien maintenus.

Dès lors, il reste primordial de construire avec nos collègues les actions à venir. Cela passe par la tenue partout d'Assemblées Générales, de réunions avec les collègues sous toutes les formes pour définir ensemble les revendications, au plus proche de leur réalité, et travailler ensemble à la mise en place d'action où chacun peut s'investir.

L'enjeu principal est de réussir à donner encore plus d'ampleur à toutes les actions menées (cf les différents infos luttés).

Cela passe naturellement par une intersyndicale impliquée dans cette volonté d'action. Des différences d'analyses existent bien sûr entre les organisations syndicales sur certains sujets. Mais parce que les agents demandent l'unité d'action pour se mobiliser en nombre, la CGT Finances Publiques œuvre constamment à la levée de ses difficultés. Aujourd'hui, toutes les organisations présentes dans l'intersyndicale souhaitent travailler à la poursuite des actions.

C'est le cas dans la semaine qui arrive avec les deux points forts des 15 et 17 mai à la DGFIP, c'est le cas de la journée de grève dans toute la fonction publique le 22 mai. D'autres et déjà, la CGT Fonction Publique devrait proposer une nouvelle journée d'action début juin aux autres organisations de l'intersyndicale.

Dans le même temps, la confédération débattrà lors de son CCN de l'appel à la participation à la journée « Marée populaire » du 26 mai (rassemblant syndicats, associations et organisations politiques) contre les réformes antisociales du gouvernement.

Les propositions d'actions sont aujourd'hui nombreuses. A nous d'y impliquer tous nos collègues en organisant partout des rencontres et des débats, pour peser sur les choix et permettre à la convergence des luttes de se développer.



► INTIMIDATION DES DIRECTIONS LOCALES

Après la note de service du directeur général de septembre 2018 que la CGT, seule, avait dénoncé publiquement, des directeurs locaux tentent l'intimidation auprès de collègues qui sont dans l'action. Nous sommes d'ores et déjà intervenus auprès de la direction générale. Le 17 mai, l'UFSE CGT organise une journée contre les discriminations syndicales et rencontrera la DGAFP pour dénoncer tous ces comportements.

► RÉUNION AVEC LE MINISTRE

Cette réunion avait été programmée suite à un CTM précédent, où le ministre était venu pour moins de 30 minutes « top chrono ». Contrairement à la demande de la CGT, mais en phase avec les pratiques actuelles du gouvernement, la réunion s'est faite en bilatérale.

En introduction, la CGT a rappelé ses revendications et l'état de mobilisation important aujourd'hui à la DGFIP. A cette occasion, la CGT lui a remis l'infos lutte... mais le ministre a fait le choix de ne pas en parler, centrant son intervention sur les éléments qu'il avait choisis.

Le ministre a fait le point sur le calendrier de CAP 22. Le rapport sera présenté à la fin du mois de mai... une phase de dialogue aura lieu dans chaque ministère. Fin juin, les propositions retenues seront connues.

Le ministre a rappelé que, s'il y avait une démocratie sociale à la quelle il était attaché, il fallait pour autant respecter celle issue du suffrage universel. Il précisa qu'il était conscient que c'était « une ligne de crête entre la CGT et lui » : il ne pouvait pas entendre toutes les revendications de la CGT dès lors que le suffrage universel lui donnait un mandat autour des réformes promises par le président de la république.

Il a affirmé que les agents de la DGFIP avaient des interrogations importantes et légitimes liées à une transformation rapide de l'administration, mais que, parce qu'ils étaient efficaces, « l'Etat pouvait compter sur eux »...

Il a indiqué que CAP 22 (et la politique du gouvernement) s'organiserait autour de 2 axes :

► SIMPLIFICATION

- **La fin de la TH :** « Il sera nécessaire de redéployer les agents ou de supprimer les emplois, mais il est aussi nécessaire de revoir les bases de la valeur locative de la Taxe Foncière. »

- **PAS :** s'il a reculé d'un an le déploiement, c'est notamment car il a « écouté » les organisations syndicales dont la CGT. Mais aujourd'hui, selon le ministre, il serait inutile de créer de l'inquiétude en plus ! « Il est important que cette réforme fonctionne pour toute la DGFIP ». Il reste prêt à écouter les points techniques qui pourraient continuer à poser problèmes.

- **Recouvrement :** le gouvernement travaille à un seul réseau sur la partie cotisation sociales : AGIRC/ARCCO/URSAFF. Il y a aussi la volonté d'un seul réseau coté fiscal qui seraient la DGFIP (même s'il restera des missions fiscales aux douanes) car à terme, « il ne faut pas de taxes qui ne rapportent pas à minima 150 000 millions d'euros ».

- **Séparation ordonnateur comptable :** « C'est une colonne du temple, donc elle sera maintenue, mais elle sera transformée, d'autant plus que les élus locaux se sont professionnalisés et qu'il y a le travail des chambres régionales des comptes ».

La proposition serait de mettre en place une dizaine d'agences pour les très grandes collectivités (« apport de la DGFIP limité voir nul »). L'expérimentation aura lieu entre 2019 et 2020, en travaillant avec l'association des grandes collectivités.

- **Proximité :** Aujourd'hui les trésoreries supprimées sont celles où il n'y a pas d'élus qui interviennent pour exiger leur maintien, et pour lui « ce n'est pas la bonne méthode ».

70% des comptes et des échanges étant aujourd'hui dématérialisés (il reste des flux papiers dans les échanges avec les hôpitaux), sa proposition est d'une trésorerie par intercommunalité. En parallèle, l'état s'engagera à ce que les agents qui font de la fiscalité soit présent 5 à 6 fois par an dans les collectivités où il y a aujourd'hui présence d'une trésorerie (il n'a pas précisé les contours de cette présence).

► CONTRACTUALISATION

Aujourd'hui la DGFIP ne sait pas à quelle sauce elle sera mangée... car après définition des missions, les volumes de suppressions d'emploi sont calibrés années par années... C'est donc, selon le ministre, à la fin du quinquennat que pourra être fait un point pérenne sur les moyens qui sont à la disposition de la DGFIP, pour une autonomie complète de gestion. A ces yeux, le processus global devrait être décidé sur la fin de l'année 2019.

Pour lui, évidemment, la loi sur le « droit à l'erreur » (ESSOC) n'amoinçait pas le contrôle, mission renforcée à ses yeux par

la loi proposée sur le contrôle fiscal. De plus, « il y a un intérêt collectif à ne pas être démagogue et à garder à ce jour le verrou de Bercy, même si évidemment il faut améliorer les circuits. »

Selon ses dires, les préfets ne récupéreront pas la tutelle des agents des finances publiques ou des grosses administrations (mais son directeur de cabinet semblait moins affirmatif).

Dans CAP 22, il y a une réflexion sur la suppression de niches fiscales... à hauteur de 10 milliards d'euros. Pas plus de précisions.

Par ailleurs il est, à titre personnel, favorable à ce que la BCE prête directement aux Etats, mais le sujet dépassait notre

audience. Il est minoritaire au sein du gouvernement sur cette question.

Comme on pouvait s'y attendre, le ministre n'a pas répondu sur les moyens aujourd'hui alloués à la DGFIP. Mais il n'y a pas de doute : la DGFIP va continuer de perdre des milliers d'emplois jusqu'en 2022.

Sans surprise cette audience fut donc caractéristique de la façon dont est menée la politique de ce gouvernement : aucune réponse sur les moyens et strictement rien sur la reconnaissance du travail des agents.



DÉCOMPTE DES JOURS DE GRÈVE :

Dans cette période de mobilisation, il semble pertinent de rappeler les règles de décompte des jours de grève afin de protéger, par une information précise, les agents (même si la CGT Finances Publiques condamne ces règles) :

*Le décompte des jours de grèves repose sur le principe que les « **périodes de grèves sont considérées comme un tout** ».*

*En lien avec la règle du 1/30^{ème} non divisible appliquée dans notre administration, le décompte des jours de retenue sur le traitement mensuel se fera « du 1^{er} jour inclus au dernier jour inclus où cette absence de service a été constatée » même si, durant certaines de ces journées, pour **QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT**, aucun service ne devait être accompli.*

Donc, pour que ne soient prélevés que les jours effectifs de grève il ne faut encadrer aucune journée d'absence par des jours de grève (ni week-end, ni congés, ni RTT, ni jour férié etc...).